

« Le vrai coût du tabac pour tous »

En finir avec les idées reçues autour d'une mesure phare de la lutte contre le tabagisme : la taxation sur les produits du tabac

56 % des français considèrent que la vente de tabac rapporte plus à la collectivité qu'elle ne lui coûte en dépenses de santé.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 9 DÉCEMBRE 2020

D'après les résultats de l'indicateur de l'ACT #1, mesure trimestrielle de la perception du tabac en France, seulement 7% des personnes déclarent avoir une opinion positive du tabac¹ alors que plus de 30% des français déclarent fumer quotidiennement ou occasionnellement².

Afin de lutter contre une pandémie industrielle responsable de 75 000 décès par an uniquement dans notre pays, l'ACT-Alliance contre le tabac lance sa première campagne « le vrai coût du tabac pour tous » développée dans le cadre de son nouveau programme visant à débanaliser la perception du tabac et de son industrie dans notre société. C'est à travers des campagnes d'information et de décryptage que l'ACT et ses partenaires sensibiliseront le grand public, les médias et les décideurs politiques sur des thématiques encore peu connues ayant notamment attiré à l'absence de responsabilité sociétale et environnementale de l'industrie du tabac, relai de contre-vérités autour de ses produits.

La campagne « Le vrai coût du tabac pour tous » entend ainsi faire toute la lumière sur l'une des mesures phares de lutte contre le tabagisme mise aujourd'hui en péril par les déclarations en octobre dernier du Ministre de l'action et des comptes publics, Olivier Dussopt, affirmant qu'il n'y aurait pas d'augmentation des taxes sur le tabac d'ici 2022.

Cette déclaration passée relativement inaperçue reflète une sous-estimation de l'importance d'une telle mesure de santé publique et va dans le sens des résultats des indicateurs de l'ACT #1 révélant qu'un grand nombre de Français n'ont pas conscience du coût réel du tabagisme pour notre société.

En effet, **56 % des Français considèrent que la vente de tabac rapporte plus à la collectivité qu'elle ne lui coûte en dépenses de santé.**³ Une idée reçue loin des faits puisque la balance entre les coûts et les gains pour l'Etat demeure en réalité largement déficitaire.

Il est essentiel pour le bien-être de tous et pour une société plus durable, de rétablir la réalité des faits sur le coût du tabac afin de préserver la mesure la plus efficace et protectrice pour lutter contre le tabagisme : les hausses de la fiscalité sur les produits du tabac.

¹ | Les indicateurs de l'ACT #1 – enquête trimestrielle réalisée en novembre par BVA pour l'ACT sur la perception du tabac en France

² | Baromètre de Santé publique France 2019 - personnes âgées de 18 à 75 ans

³ | Les indicateurs de l'ACT #1 – enquête trimestrielle réalisée en novembre par BVA pour l'ACT sur la perception du tabac en France

Le programme de dénormalisation du tabac : des campagnes sur des sujets renouvelés pour transformer la perception du tabac dans notre société

La France est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de lutte contre le tabagisme. Les mesures de santé publique mises en place ces dernières années ont permis une diminution progressive du nombre de fumeurs : entre 2014-2019, le tabagisme a baissé de 3,9 points et de 4,5 points pour le tabagisme quotidien.¹ Cependant, 30,4% des Français continuent à fumer, dont 24% quotidiennement, et le pays enregistre encore annuellement **plus de 75.000 décès par an liés au tabac, demeurant la première cause de mortalité évitable.**² Dans le monde, ce chiffre s'élève annuellement à 8 millions dont 1,2 million de victimes du tabagisme passif.³

L'ACT, pour renouveler la sensibilisation du grand public, des médias et des décideurs politiques, s'engage dans un programme de dénormalisation du tabac financé par le fonds de lutte contre les addictions. Jusqu'en 2023, l'ACT accompagnée de partenaires associatifs et institutionnels, abordera à travers différentes campagnes des sujets trop peu connus en France sur les méfaits de l'industrie du tabac sur notre société. A l'heure où les entreprises sont appelées à être responsables de leurs activités et de leur impact sur la vie en société, l'ACT informe sur les multiples méfaits de l'industrie du tabac trop longtemps laissés dans l'ombre et dans l'opacité des faits.

Chaque campagne s'appuiera sur des indicateurs de la perception du tabac en France – résultats d'enquêtes trimestrielles menées par BVA pour l'ACT- et apportera des informations claires et accessibles à tous pour éclairer par les faits les méfaits du tabac et de son industrie.

71 %

des fumeurs pensent à tort que faire du sport permet de nettoyer les poumons des fumeurs.

Les indicateurs de l'ACT démontrent que de nombreuses idées reçues sur le tabac persistent⁴ :

- **27 % des professionnels de santé** pensent encore qu'il est préférable pour une femme enceinte de fumer quelques cigarettes alors que la nocivité du produit sur le fœtus est aujourd'hui largement documentée.
- **71 % des fumeurs** estiment à tort que faire du sport permet de nettoyer les poumons des fumeurs
- **20 % de parents fumeurs fument en voiture** alors que la loi du 26 janvier 2016 interdit le tabagisme dans les véhicules en présence d'enfants et d'adolescents de moins de 18 ans.

Une des missions importantes de l'ACT et de son programme de dénormalisation est de déconstruire et d'expliquer des idées reçues fortement ancrées en France, qui peuvent être un réel frein à la réduction du tabagisme.

^{1 & 2} | BEH Santé Publique France n°14 - 26 mai 2020, Consommation de tabac parmi les adultes : bilan de cinq années de programme national contre le tabagisme, 2014-2019. http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/14/2020_14_1.html

³ | OMS. 27 mai 2020. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco>

⁴ | Les indicateurs de l'ACT #1 – enquête trimestrielle réalisée en novembre par BVA pour l'ACT

Le vrai coût du tabac pour tous : une première campagne pour rétablir les faits sur la mesure la plus efficace de lutte contre le tabagisme

Le sujet de la fiscalité du tabac souffre de nombreuses idées reçues. Avec cette première campagne sur le vrai coût du tabac, l'ACT apporte un réel éclairage sur la dimension protectrice des mesures de taxation et déconstruit l'idée reçue selon laquelle le tabac rapporterait plus qu'il ne coûte à la société.

Selon les indicateurs de l'ACT #1, 56% des Français pensent que **l'État s'enrichit grâce aux taxes sur le tabac plus que cela ne lui coûte**¹. Une perception bien loin de la réalité.



[Cliquez ici pour voir la vidéo](#)

¹ Les indicateurs de l'ACT #1 – enquête trimestrielle réalisée en novembre par BVA pour l'ACT sur la perception du tabac en France

Tabac : des produits qui coûtent bien plus à la société qu'ils ne lui rapportent

Si les recettes fiscales du tabac pour l'État représentent environ 16 milliards d'euros en 2020, **les dépenses de santé directement liées au tabac s'élèvent elles, à plus de 26 milliards d'euros par an.**¹

Le **coût social net pour la société a été évalué en 2010 à 120 milliards d'euros par an** par Pierre-Alexandre Kopp, Professeur d'Économie à l'Université Panthéon-Sorbonne et avocat à la cour de Paris. Le coût social représente le coût monétaire des conséquences de la consommation du tabac. Ce calcul prend en compte le coût externe (valeur des vies humaines perdues, perte de la qualité de vie, pertes de production), le coût pour les finances publiques (dépenses de prévention, répression et soins) ainsi que les recettes (économie de retraites non versées, et recettes des taxes prélevées sur l'alcool et le tabac).

120 milliards d'euros² qui partent en fumée chaque année, cela représente pour la collectivité un coût plus élevé que les budgets tous réunis de l'éducation nationale et de la recherche (102,7 milliards) et du développement durable (13,3 milliards). Ces chiffres montrent que la balance coût/gains du tabagisme est bien déficitaire pour l'État et que le tabac ne contribue aucunement de façon positive à la société.

Pour que le tabac ne coûte rien à la société et que les ventes de ce produit combrent le coût social du tabac, **un paquet de cigarettes devrait être vendu entre 40 et 50 euros³**, puisqu'environ **1.9 milliards de paquets de cigarettes sont vendus** chaque année en France⁴.

Le coût social du tabac nous concerne tous, fumeurs comme non-fumeurs

Les conséquences du tabagisme coûtent aussi aux non-fumeurs. En effet, si l'on divise le coût social net du tabac par le nombre d'habitants en France, **le tabac coûterait l'équivalent de 1 800 euros annuels pour chaque français.**

1 800 €

c'est l'équivalent de ce que coûte annuellement le tabac à chaque citoyen français (coût social).

Un coût exorbitant pour la collectivité mais des industriels qui ne paient quasiment pas d'impôts

L'ACT souligne par ailleurs, que les géants de l'industrie du tabac incluant Philip Morris International, British American Tobacco, Japan Tobacco International et Imperial Brands, ne s'acquittent quasiment d'aucun impôt en France via une politique d'optimisation fiscale équivalente à celle des GAFAs.

**La hausse du prix du tabac :
ça n'enrichit pas l'Etat, ça nous concerne tous.**

¹ & ² | Le coût social des drogues en France, 2015, Pierre Kopp, <http://www.ofdt.fr/publications/collections/notes/le-cout-social-des-drogues-en-france/>

³ | Calcul vérifiée par l'ACT - « Tabac, le lobby des ramasses magots », Libération 8 mai 2019

⁴ | OFDT 2019 - https://www.ofdt.fr/ofdt/fr/tt_19bil.pdf - 37 843 000 000 de cigarettes vendues en 2019 ce qui correspond à 1.860.000.000 paquets.

39,8 %

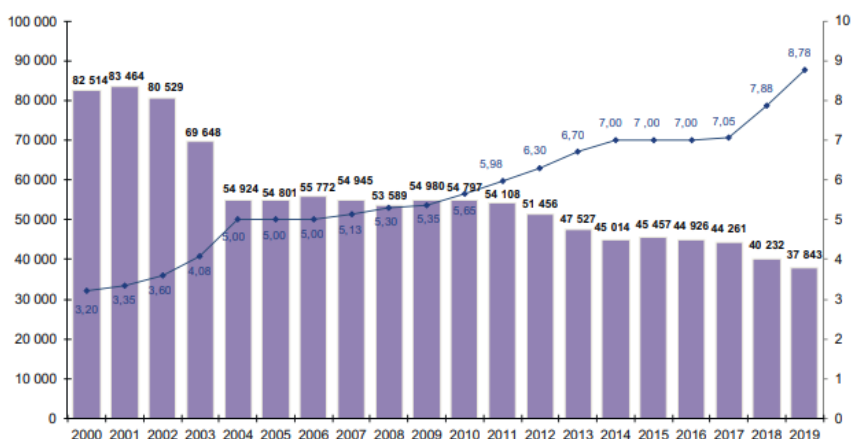
des anciens fumeurs quotidiens déclarent que l'augmentation du prix du tabac a été une motivation à l'arrêt du tabac.

La fiscalité du tabac : un outil de santé publique qui protège

En ratifiant la Convention Cadre de Lutte Anti-Tabac (CCLAT), la France a pris en octobre 2004 un engagement fort dans la lutte contre le tabagisme. Il s'agit du premier traité initié par l'Assemblée Mondiale de la Santé, l'organe décisionnel de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), mettant au point une stratégie visant à réglementer le tabagisme.

La Convention-Cadre affirme l'importance des stratégies de réduction de la demande au même titre que de réduction de l'offre. **Selon l'OMS, qui s'appuie sur des observations et des connaissances scientifiques solidement établies, l'augmentation des taxes sur le tabac est la solution la plus efficace pour réduire le tabagisme et ainsi sauver des milliers de vies dans le monde.**¹

Graphique : évolution des ventes de cigarettes (en millions d'unités) par rapport au prix annuel moyen du paquet de cigarettes de la marque la plus vendue.²



Note : données pour la France continentale (Corse non comprise) de 2005 à 2018, France métropolitaine (Corse incluse) à partir de 2019.

Une mesure pour inciter à l'arrêt ou pour prévenir l'entrée dans le tabagisme

D'après les données publiées par Santé Publique France³, en 2018, **43,6 % des fumeurs déclarent que les augmentations de taxes les motivent à arrêter de fumer.**

Parmi les anciens fumeurs quotidiens, **39,8 % affirment que ce motif a été une motivation à leur arrêt du tabagisme**⁴.

La motivation de l'arrêt du tabac en raison du prix de ses produits et la baisse continue du tabagisme depuis l'augmentation des prix confirment que la fiscalité du tabac est une mesure efficace et protectrice.

D'après les indicateurs de l'ACT, **61 % des Français sont en faveur d'une hausse de la taxation sur le tabac**⁵. 27% des fumeurs sont pour cette hausse⁶.

61 %

des français sont en faveur d'une hausse de la taxation sur le tabac.

La hausse du prix du tabac :
ça nous protège tous.

1 | OMS. Augmenter les taxes sur le tabac : ce que vous devez savoir. <https://www.who.int/campaigns/no-tobacco-day/2014/brochure/fr/>

2 | Tabagisme et arrêt du tabac en 2019 - Marc-Antoine Douchet, OFDT

3 & 4 | Opinions vis-à-vis de l'augmentation des taxes sur le tabac et conséquences sur la motivation à l'arrêt. Résultats du Baromètre de Santé publique France 2018

5 & 6 | Les indicateurs de l'ACT #1 – enquête trimestrielle réalisée en novembre par BVA pour l'ACT sur la perception du tabac en France

L'argument du commerce illicite pour saboter les politiques de taxation sur le tabac : quand les industriels du tabac dénoncent des crimes qu'ils alimentent ou organisent eux-mêmes

Les fabricants de cigarettes ont fréquemment recours à l'argument d'une explosion du commerce illicite (contrebande, contrefaçon et fabrication illégale) en cas d'augmentation de la fiscalité du tabac alors qu'aucun chiffre ne permet à ce jour de le prouver. Cette thèse, véritable cheval de Troie pour l'industrie, vise historiquement à empêcher la mise en œuvre de toute politique de taxation efficace pour la réduction du tabagisme.

Le développement du commerce illicite provient pourtant essentiellement des fabricants de tabac eux-mêmes selon plusieurs études de l'OMS.

Depuis les années 1990, les cigarettiers sont condamnés ou inculpés pour leur rôle dans l'organisation du commerce illicite des produits du tabac :

- **En 2000** | La Commission européenne et dix États membres de l'UE ont intenté un procès à trois fabricants mondiaux de produits du tabac (PMI, JTI et R.J.Reynolds*) les accusant « d'une machination mondiale actuelle visant à faire la contrebande de cigarettes ». Les deux fabricants PMI et JTI se sont acquittés de 1,6 milliard de dollars américains entraînant l'abandon des poursuites à leur encontre.
- **En 2020** | Une plainte est déposée à New York par un homme d'affaires anciennement prestataire de Philip Morris International qui l'accuse d'organiser et protéger le marché de la contrebande. Il apporte des éléments montrant que PMI aurait intentionnellement et activement inondé le marché algérien avec des cigarettes à bas prix, sachant qu'une partie d'entre-elles seraient écoulées sur le marché français. Dans le cadre de cette plainte, il est estimé que les Malboros algériennes représenteraient environ 4,5 % du marché français des cigarettes, soit une perte annuelle de 400 à 500 millions d'euros de taxes pour l'Etat.

1,6 Md \$

c'est ce qu'ont payé PMI et JTI à la Commission européenne et 10 Etats pour éviter un procès à leur encontre dénonçant une « machination mondiale visant à faire la contrebande de cigarettes ».

Pour un système de contrôle harmonisé au niveau européen et indépendant de l'industrie du tabac

L'opacité autour du sujet de la contrebande du tabac relève principalement de lacunes en matière de suivi et de traçabilité des produits, puisque le système de contrôle demeure organisé par l'industrie du tabac elle-même. Cette pratique est contraire aux recommandations du protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac de l'OMS ratifié par la France en 2018 .

La lutte contre le commerce illicite des produits du tabac fait partie intégrante des modalités de réduction du tabagisme et doit être indépendante des fabricants. Le commerce illicite porte en effet atteinte à l'effectivité des mesures de contrôle du tabac pour en réduire la consommation et représente chaque année des pertes importantes en recettes fiscales pour l'Etat.

La mise en œuvre d'une politique fiscale sur les produits est, elle, un axe majeur pour la réduction du tabagisme inscrit au protocole d'accord de la Convention Cadre pour la Lutte Antitabac de l'OMS (CCLAT) ratifié en 2004 par la France. Il est reconnu comme étant l'outil de prévention et de contrôle le plus efficace pour lutter contre le tabagisme.

La hausse fiscale sur les produits du tabac n'entraîne pas d'inflation du commerce illicite.

Pour demain, quels leviers d'action possibles ?

A ce jour en France, la plupart des paquets de cigarettes industrielles ont atteint, voire dépassé, la barre des 10 euros. Cependant, les produits du tabac n'ont pas tous le même niveau de taxation.

Une taxation progressive de tous les produits du tabac au même niveau que les cigarettes industrielles

En 2019, exprimé en unités pour les cigarettes, cigares et cigarillos et en grammes pour les autres, les quantités vendues représentaient : 81 % pour les cigarettes, 15% pour le tabac à rouler, 3% pour les cigares et cigarillos, 1% pour les autres tabac à fumer.¹

Ces produits du tabac distincts fiscalement des cigarettes manufacturées (le tabac à rouler étant moins taxé que les cigarettes industrielles) sont pourtant tout aussi nocifs pour la santé, voire plus encore : le tabac à rouler dégage plus de monoxyde de carbone et une séance de 30 minutes de chicha correspond à fumer 20 à 30 cigarettes.

Pour Gérard Audureau, Président de DNF – Pour un Monde Zéro Tabac et vice-président de l'ACT, il s'agit là d'un non-sens : « *Il faut revoir la taxation de tous les produits du tabac, autres que la cigarette afin d'empêcher les transferts de consommation et prévenir ainsi l'entrée des non-fumeurs et particulièrement des jeunes, et inciter tous les fumeurs à arrêter et à regagner leur liberté, particulièrement les fumeurs les plus précaires et les plus touchés par le tabagisme quotidien.* »

Fiscalité sur les nouveaux produits du tabac : vigilance particulière face aux lobbies du tabac œuvrant pour une réduction néfaste des taxes

L'ACT alerte sur la taxation des nouveaux produits du tabac comme le tabac chauffé. Ces derniers mois, PMI pousse pour une réduction de la taxation de son nouveau produit de tabac chauffé, l'Iqos. Le géant du tabac le présente en effet comme un possible outil de sevrage voire « d'alternative de santé publique » malgré la déclaration récente de l'OMS affirmant qu'à ce jour aucune étude indépendante ne conclut à une moindre nocivité de ces produits.

L'ACT rappelle que ce produit comporte une quantité significative de composants cancérigènes, reste donc nocif et addictogène³. L'Iqos demeure un produit rechargeable par des cigarettes de tabac, à la différence des cigarettes électroniques, et ne peut en aucun cas être considéré comme un outil de sevrage tabagique.

« *L'ACT tient à souligner que l'argument de la moindre nocivité est une tactique utilisée par l'industrie du tabac qui commercialise ces produits pour obtenir une fiscalité avantageuse lui permettant de compenser une perte de revenus consécutive au recul de la consommation de cigarettes traditionnelles. Il faut être particulièrement vigilants sur ces nouveaux produits, spécialement pour protéger les jeunes générations très attirées par cette offre.* » déclare le Pr. Loïc Josseran, Président de l'ACT et Professeur en Santé Publique à l'Université de Versailles Saint-Quentin.

L'augmentation progressive et continue de la fiscalité du tabac est un outil essentiel de santé publique.

1 | Données de Logista – repris par Douane – OFDT : [Tabagisme et arrêt du tabac en 2019](#)

2 | Santé Publique France – Bulletin épidémiologique hebdomadaire n°14. 26 mai 2020. http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/14/pdf/2020_14.pdf

3 | Communiqué de presse de l'ACT – Alternative à la cigarette et risque réduit : la fausse promesse du tabac chauffé

La hausse du prix du tabac : ça n'enrichit pas l'Etat, ça nous protège, ça nous concerne tous.

L'ACT-Alliance Contre le Tabac : qui sommes-nous ?

L'ACT-Alliance contre le tabac est une fédération d'associations, loi 1901, engagée au service de la santé publique et de l'intérêt général.

Depuis l'application de la Loi Evin, l'ACT œuvre depuis près de trente ans pour défendre le bien-être de tous face aux intérêts de l'industrie du tabac. En tant que porte-parole de ses associations membres, l'ACT se fait le devoir d'éclairer par les faits les manipulations de cette industrie et de peser sur le débat public pour un avenir plus durable.

Sa détermination dans la lutte contre le tabac a permis de franchir des étapes décisives en matière de santé publique en France. C'est à travers des campagnes d'information et de plaidoyer que l'ACT poursuit son combat contre des fabricants redoublant d'effort pour normaliser la consommation, sous différentes formes, de ses produits addictifs.

Par son action fédératrice, l'ACT mobilise collectivement décideurs, acteurs de santé publique, de l'environnement, des droits humains, de la finance, ainsi que les médias pour voir émerger en 2032 la première génération en France libérée des méfaits du tabac et de son industrie.

Contacts presse

Agence BCW

Véronique Machuette – Tél. : 06 15 39 90 23 | veronique.machuette@bcw-global.com

Maëly Daviles – Tél. : 06 13 20 51 02 | maely.daviles@bcw-global.com

ACT - Alliance Contre le Tabac

Charlotte Dekkers – Tél. : 06 75 63 58 78 | charlotte.dekkers@alliancecontreletabac.org